Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 2 8 JAN, 2022



ID: 031-213105612-20220128-D 2022 18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

30)

66

題

함

265 105

H H

III III

m

問

25

SIX

п

m

麒

222 223 224 225 Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4 - absents excusés : 0

ARRONDISSEMENT

DE TOULOUSE L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents: M. Pere, M. Navarro, Mme Bec, M. Roux, Mme Godeas, M. Feuillerat, Mme Gregoire, , Mme Guedes, M. Rofe, Mme Simon-Labric, M. Ortic, Mme Quoniam-Dourel, M. Puget, Mme Celerier, M. Bamiere, Mme Toulze, M. Combe, M. Cadieu, Mme Cabero, Mme Perroux, M. Molet, M. Garde, M. Merley, Mme Serret-Perez, M. Mittaux, Mme Gennaro-Saint, Mme Maurin, Mme Gruel, M. Espiau.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: M. Baumlin (Pouvoir a Mme. Guedes), Mme Jarrige (Pouvoir a M. Puget).M. Domeneguetty (Pouvoir a M. Ortic), Mme Ferre (Pouvoir a Mme. Isabelle Godeas),

Etaient absents excusés

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION nº2022/18

Objet : SDEHG - Compte-rendu annuel d'exécution faisant état de l'ensemble des petits travaux urgents rattachés à l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2021-12 en date du 27 janvier 2021, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la réalisation, dans les meilleurs délais, de petits travaux urgents d'éclairage public et connexes, suite à la proposition du SDEHG de la mise en œuvre d'une procédure simplifiée visant à autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux, pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

Pour chaque dossier ainsi traité, une lettre d'engagement financier est signée par le Monsieur le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG restent applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Conformément à la délibération n°2021-12 en date du 27 janvier 2021, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu annuel d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à l'année 2021 pour un montant total de 8 590 € :

- Affaire 11 BU 17 - Rénovation de l'éclairage public du piétonnier des Ambassadeurs – participation communale : 4 057 €.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 2 8 JAN, 2022



ID: 031-213105612-20220128-D_2022_18-DE

- Affaire 11 BU 131 Remplacement de deux appareils hors service rue de la Séoune et de mâts d'éclairage public impasse du Pic des 3 Seigneurs – participation communale : 1 562 €.
- Affaire 11 BU 177 Déplacement d'un candélabre Rue du Pic de la Sagette participation communale 2 971 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

• De prendre note de cette information.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité.

• De prendre note de cette information.

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation L'Adjoint au Maire

- Transmis le

2 8 JAN, 2022

- Affiché le

2 8 JAN. 2022